

Thème introductif

Une dynamique pour une profonde transformation sociale

RAPPORTEURS

Frédérique Rolet, Roland Hubert, Daniel Robin

1. UNE POLITIQUE ECONOMIQUE CONSERVATRICE ET LIBERALE

1.1. Les politiques actuelles dont le «pacte de responsabilité» est la dernière illustration prônant l'austérité et imposant pour cela des réformes structurelles enfoncent le pays dans la crise et la déflation: le refus d'une politique salariale permettant de relancer la consommation notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires obère une possibilité de relance, alimente les déficits, entraînant de nouvelles mesures d'austérité et aggravant les conséquences sociales singulièrement dans les territoires déjà durement touchés par la crise comme les outremer... Pourtant, elles constituent le fonds commun de la politique européenne qui ne s'interroge que sur le rythme des mesures et, encouragée par le léger rebond du PIB constaté mi-août 2013 en Europe, est décidée à poursuivre sur cette voie. La politique du gouvernement s'inscrit complètement dans cette politique européenne dont le SNES a déjà dénoncé la nocivité.

1.2. Quant au FMI, qui vient de décerner un satisfecit à la France pour sa politique budgétaire tout en préconisant un infléchissement de l'austérité portant sur la fiscalité, il reprend le thème du «coût du travail facteur du manque de compétitivité» et propose le gel du salaire minimum, une plus grande flexibilité sur les salaires et le temps de travail, une plus grande concurrence dans les secteurs protégés, une réforme des retraites, plus de flexibilité dans le secteur bancaire.

1.3. Pour le SNES-FSU une croissance durable doit satisfaire les besoins économiques, sociaux et environnementaux, en s'appuyant sur un investissement privé comme public et une répartition plus juste des richesses et des droits sociaux fondés sur des financements solidaires et redistributifs. Or, enfermé dans la logique de la politique européenne actuelle, le gouvernement français qui a fait le choix du TSCG s'aligne de fait sur les orientations de la Commission et poursuit une politique préjudiciable aux salariés et retraités, minant les fondements mêmes de notre modèle social alors qu'il a été reconnu comme amortisseur de la crise, diminuant les solidarités. En France comme dans de nombreux pays, les effets du traitement de la crise économique et sociale suscitent des mouvements de protestation et creusent la distance entre les citoyens et le monde politique.

1.4. L'écart croissant entre les citoyens et les partis démocratiques traduit le discrédit et le rejet de la politique économique et sociale pratiquée. Les différents scandales touchant des élus ont aggravé le phénomène. Le poids grandissant de l'abstention aux élections, le recul des partis de gouvernement et la montée de l'extrême droite trouvent leurs origines dans la déception voire la colère de toute une partie des classes moyennes et populaires et dans la continuité des politiques régressives.

1.5. Les différentes élections partielles et les élections municipales révèlent un fort taux d'abstention qui a largement contribué à la baisse importante de la gauche, une montée et une implantation très préoccupante de l'extrême droite et une montée de la droite. Mais on constate une difficulté tant des partis politiques traditionnels que du mouvement syndical à trouver la bonne stratégie face au FN qui cherche à imposer les thèmes du débat politique.

La pénétration, au delà de son audience habituelle, des solutions d'exclusions, du populisme, des orientations liberticides, du racisme qui constitue le fond de l'orientation politique de l'extrême droite, donne une responsabilité particulière au mouvement syndical pour lutter contre la stratégie de conquête du pouvoir de ce courant politique anti-démocratique.

2. QUELLE STRATEGIE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS CE CONTEXTE ?

2.1. Les transformations en cours du capitalisme, la financiarisation de l'économie ont produit les effets que l'on connaît en termes de crise économique et sociale et environnementale. De ce fait, les préconisations réitérées sur la nécessité de changer de modèle, le discours sur le caractère « obsolète » de l'héritage du programme du CNR et du compromis social élaboré après-guerre, largement relayés par les médias, trouvent de larges échos.

2.2. Confrontés à des difficultés croissantes, mais aussi à la fin de l'espérance dans une possible mobilité sociale, face à un matraquage idéologique des partis de gouvernement et des médias qui vise à décrédibiliser toute perspective d'alternance économique et sociale progressive, de nombreux salariés cherchent ainsi des solutions individuelles et sont amenés à accepter des régressions. La montée des inégalités, y compris dans les services publics (l'éducation en particulier) fait douter de la solidarité et du collectif. Les divisions sont exacerbées entre les différentes catégories de travailleurs, les générations, etc., les différents phénomènes communautaristes se développent.

2.3. Délibérément, les gouvernements successifs ont affaibli l'État par des restrictions budgétaires qui ont restreint ses capacités d'action. Son rôle de pilote de la politique économique et sociale a été remis en cause par les politiques libérales que le gouvernement actuel a poursuivies et qui l'ont également amené à jouer un rôle de régulateur au profit du privé, des collectivités territoriales et de l'Europe qui accentuent les inégalités économiques sociales et territoriales.

Il est contesté comme pilote de la politique économique et sociale et incité à ne jouer qu'un rôle de régulateur au profit du privé, des collectivités territoriales et de l'Europe.

2.4. Son aveu d'impuissance, voire son refus, à infléchir des choix du patronat délocalisant ou fermant des entreprises y compris quand elles engrangent des bénéfices, l'affaiblissement des services publics dans un certain nombre de territoires, ont renforcé ces tendances. Le «pacte de responsabilité» ne peut qu'aggraver cette évolution.

2.5. L'incapacité du mouvement syndical à créer un vrai rapport de forces, l'absence de victoires importantes et la division des organisations n'ont pas permis d'infléchir ces orientations.

2.6. Les chiffres publiés par le ministère du Travail donnent 51 % de la représentativité au «bloc des syndicats d'accompagnement» qui argue du fait qu'il répond à l'aspiration des Français demandeurs de «syndicats plus réalistes ». Cette situation et le constat que la crise exacerbe la demande de pragmatisme et facilite les régressions alliées à la possibilité de signer des accords sans que les non-signataires puissent s'opposer au texte (exemple de l'ANI et du pacte de responsabilité) peut conduire à un renforcement d'un syndicalisme qui ne s'inscrit que dans les « marges des politiques libérales ».

2.7. Un tel contexte impose de renforcer le syndicalisme de transformation sociale et de lutte dans tous les secteurs mais aussi dans une dynamique interprofessionnelle capable de redonner confiance dans sa capacité à agir pour l'ensemble des salariés et retraités.

3. POUR L'EDUCATION : IMPOSER LES MOYENS D'UNE AMBITION

3.1. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n'a pas créé la dynamique attendue par la Nation, en partie à cause du refus de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, mesure pourtant indispensable socialement et qui aurait permis de penser autrement les contenus sur l'ensemble de la scolarité et de renforcer l'unité du second degré. Pour le SNES-FSU, il est urgent de rompre nettement avec la loi de 2005 et les politiques éducatives de ces dix dernières années sur au moins quatre points.

3.1.1. Il faut en premier lieu programmer, contrairement à la rigueur budgétaire imposée par le gouvernement, un investissement nettement plus important pour que l'Éducation nationale soit le moteur du développement intellectuel, social et économique du pays, indispensable en réponse aux besoins en qualifications de haut niveau dans une société en pleine mutation.

3.1.2. Il est, en deuxième lieu, indispensable de sortir de l'enfermement, en grande partie idéologique, dans l'idée que la rupture entre les premier et second degrés constitue la cause essentielle des difficultés scolaires, ce qu'aucune étude scientifique sérieuse ne peut valider. La difficulté scolaire ne naît pas uniquement à l'entrée en Sixième ou au cours du collège, elle peut se construire à tous les niveaux mais, en ce qui concerne les sorties sans qualification, elle a essentiellement ses racines dans le premier degré.

3.1.3. Enfin il faut repenser la réforme de la formation des enseignants et CPE dans son ensemble, en y intégrant, entre autre, la nécessité absolue de lutter contre la crise du recrutement qui touche de plein fouet le second degré :

les métiers de l'enseignement exigent une formation disciplinaire de haut niveau allée à une véritable formation en sciences de l'éducation, pédagogie, didactique de sa discipline, psychologie de l'adolescent prenant appui sur la recherche. Un dispositif de prérecrutement ainsi qu'une revalorisation de nos salaires et de nos métiers doivent être mis en place.

3.1.4 Tout cela nécessite la remise en cause des réformes Chatel des voies générales et technologiques du lycée, la suppression sans ambiguïté des dispositifs ECLAIR et une rupture franche avec les politiques managériales locales. Il faut sortir d'un deuxième enfermement idéologique, lui aussi prégnant à droite comme à gauche, selon lequel l'autonomie des établissements serait une solution aux problèmes du système éducatif alors que la mise en concurrence qu'elle induit a souvent constitué, au contraire, une cause de la dégradation de la situation.

3.2. Pour relever le défi de l'élévation générale des qualifications et de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires, le système éducatif doit trouver une nouvelle cohérence. L'unité du second degré amenant toute une génération au niveau baccalauréat est un élément fondamental parce qu'il dégage le collège de l'urgence de l'orientation, en particulier pour les élèves les plus en difficulté dont l'avenir scolaire est trop souvent scellé dès leur entrée en Sixième. Elle est indispensable pour construire le triptyque formation initiale/insertion dans la société et dans l'emploi/formation tout au long de la vie. Elle doit être pensée à partir de l'objectif de l'accès de tous à une culture commune vivante et émancipatrice, telle que la développe le projet éducatif de la FSU, structurée par les disciplines scolaires et non sur les compétences d'un socle commun. Les mutations que vivent nos sociétés n'épargnent pas l'école et impactent la motivation des jeunes et leur rapport aux savoirs dont ils ne reconnaissent pas toujours spontanément la valeur émancipatrice.

Le SNES récuse la structuration du système éducatif en deux parties: l'École du socle incluant le 1 degré et le collège pour toute une génération et un bloc Bac-3/Bac+3 réservé à une partie seulement des élèves. Cette structuration renforcerait de fait les inégalités scolaires. La relance de l'éducation prioritaire est une urgence dont doivent bénéficier les territoires d'outre-mer au regard des difficultés spécifiques qu'ils rencontrent. Elle doit être accompagnée du rétablissement d'une carte scolaire rénovée en lien avec une mise à plat de la politique de la ville.

3.3. Aucune refondation ne peut se faire sans les personnels qui doivent reprendre la main sur leur métier. Le SNES-FSU les appelle à faire entendre leur voix dans tous les débats sur les textes d'application de la loi.

3.4. S'agissant de l'exercice du métier, deux ans après l'arrivée du gouvernement, les personnels ne peuvent plus attendre ou se contenter de promesses. Il est temps d'imposer le changement. Pour cela, le SNES doit porter ses revendications et obtenir avec les personnels les transformations qu'ils attendent : amélioration des conditions de travail et d'emploi; abandon des méthodes « managériales » au profit d'une gestion plus démocratique et plus collective de l'Institution scolaire, en commençant par les EPLE; des établissements; revalorisation salariale et matérielle des métiers de l'éducation; évolution des statuts et des missions par des règles définies nationalement respectant trois principes (définition hebdomadaire du service des personnels, respect de la qualification disciplinaire, respect des missions de chacun) et avec l'objectif d'une diminution des maxima de service devant les élèves et d'un allègement de la charge de travail des personnels.

4. RENFORCER LE SYNDICALISME DE LUTTE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE POUR GAGNER

4.1. Le rapprochement du syndicalisme des salariés du public et du privé est une nécessité impérieuse en particulier pour permettre la construction d'un puissant front de luttes contre l'austérité et les régressions sociales et pour obtenir de nouvelles avancées sociales. Gagner pour le second degré et ses personnels demande aussi d'avancer résolument sur la construction d'un nouvel outil syndical avec les organisations qui portent un syndicalisme de transformation social progressiste, parce que la transversalité des questions ne permet plus de penser que des améliorations notables seraient possibles dans l'éducation sans des évolutions globales.

4.2. La première urgence est de replacer les débats dans un cadre politique et de démonter le sens des politiques en cours, d'éclairer leurs véritables finalités : instrumentaliser la crise pour mettre fin à l'État social, transférer la dépense publique vers la dépense privée, livrer à la concurrence la plupart des services publics, en finir avec les protections collectives.

4.3. Il s'agit de convaincre que d'autres choix sont non seulement possibles mais indispensables. Développer la protection sociale et les services publics est la voie la plus efficace et la moins coûteuse pour lutter contre les

inégalités sociales et territoriales, construire la transition écologique.

4.4. La lutte contre les paradis fiscaux, contre le détournement de la dépense publique au profit d'intérêts privés contre le dumping social et fiscal peut rassembler les combats de tous les peuples.

4.5. Il faut repenser le rôle de l'État : ce dernier doit être stratège et acteur, stratège car il doit être le décideur avec la représentation nationale, des choix économiques et sociaux, acteur car il est seul en mesure de garantir par ses actions l'égalité entre les territoires, entre les citoyens et d'imposer un modèle de développement intégrant l'intérêt général.

4.6. L'articulation avec l'action des collectivités territoriales doit être repensée autrement que par le souci de faire porter sans cesse plus de missions de service public sur les collectivités territoriales pour des raisons budgétaires. Nous réaffirmons notre refus de voir de nouveaux transferts de compétences en matière de formation et d'orientation en direction des régions en particulier, afin d'éviter des cartes de formations construites en fonction exclusive d'intérêts locaux.

4.7. L'action de l'État sur les services publics doit être renforcée (transport, logement, recherche, énergie...), les services publics étant un outil économique et social stratégique, singulièrement en période de crise.

4.8. Quant à la fonction publique, elle doit jouer un rôle déterminant dans le développement des solidarités et l'accès de tous à des services essentiels pour chaque citoyen comme l'éducation et la formation, la culture, la santé, la justice et la sécurité.

4.9. Leur marchandisation, même partielle, ou leur mise en concurrence sont porteuses de graves et profondes inégalités marginalisant davantage encore une partie de la population, fragilisant voire ruinant certaines solidarités. C'est en ce sens que le principe statutaire, avec ce qu'il impose en particulier en terme de recrutement et de définition des missions des fonctionnaires, et le respect de la laïcité sont indispensables pour l'efficacité de ces missions.